

d'autoriser la division des approvisionnements à procéder à un nouvel appel d'offres pour la saison 2018; et

d'autoriser les Services juridiques à entreprendre les procédures appropriées, si requis.

Que le maire ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2018-03-0214

Période de questions des citoyens

1. M. François Lamontagne

M. François Lamontagne, rue Paré, dit être présent, car le groupe « Demain Granby » lui a demandé, afin de rencontrer les membres du conseil. Il mentionne avoir été jardinier aux jardins de la Ferme Héritage Miner (FHM) durant les deux (2) dernières années et désire offrir la possibilité de venir expliquer ce qui pourrait advenir de la FHM. Il dépose un bilan expliquant les tâches et les propositions qui ont été faites. Il fait mention que son expérience a été enrichissante et que cette expérience n'a pas été seulement de distribuer environ quatre mille (4 000) lbs de nourriture avec les jardins collectifs, ce qui était le mandat premier. Il dit avoir adoré l'expérience de travailler avec vingt (20) familles et mentionne que madame Valérie Brodeur, de l'organisme Vie culturelle et communautaire (VCC) l'a appelé afin de l'informer que ce serait M. Lionel Maltère comme nouveau bénévole, car la Ville ne pouvait dépenser un montant approximatif de 24 000 \$. Il dit être présent ce soir, mais pas seulement concernant les jardins de la FHM, mais également pour son expérience de faire des paniers biologiques et qu'il a donné plusieurs trucs à des gens sur comment jardiner, et que ceci est son emploi. Il dit voir le potentiel de la FHM vu son expérience.

M. Jean-Luc Nappert, maire suppléant, remercie M. Lamontagne pour sa présentation concernant l'avenir des jardins de la FHM et dit que c'est en discussion présentement. Il mentionne que la Corporation de développement commercial et touristique de Granby et région (CDCTGR) a le dossier de la FHM entre les mains et que la CDCTGR devrait présenter aux membres du conseil un rapport d'ici fin mai relativement à l'avenir des jardins de la FHM. Il fait également mention que c'est un sujet abordé ces temps-ci et il est content qu'un bilan ait été déposé, car cela peut éclairer les membres du conseil.

2. Mme Andrée Royer

Mme Andrée Royer, rue Bourget, dit représenter le groupe « Demain Granby » et que ledit groupe a rencontré M. Pascal Bonin, maire, jeudi dernier, afin d'aborder le sujet des jardins à la FHM. Elle fait mention que le groupe désire qu'une personne soit nommée afin de prendre en charge et de prendre soin des jardins, lesquels jardins sont biologiques. Elle fait également mention que depuis 2007 des gens travaillent le sol de façon particulière, puisque ce n'est pas des jardins ordinaires et qu'aucune mécanique ni produit chimique n'ont été utilisés. Elle poursuit en disant que la personne qui serait responsable des jardins doit être capable de

continuer dans ce sens. Elle dit que M. Lamontagne a travaillé près de 35 heures par semaine, plus 144 heures de bénévolat, ce qui prouve qu'il y a un travail énorme à faire, puisqu'il faut planifier plusieurs choses. Elle dit qu'il y a eu 2 200 \$ d'ateliers qui ont été vendus pour la formation au niveau de la permaculture offerte par M. Lamontagne et ils ont été chercher pour plus de 1 500 \$ de commandite. Elle aimerait proposer à la Ville, en tant que citoyenne et mère de famille, qu'un employé de la Ville se spécialise en permaculture et participe à l'entretien des jardins collectifs. Elle mentionne que ce pourrait être intéressant, pas seulement pour les jardins de la FHM, mais aussi pour les autres jardins collectifs.

M. Nappert demande des précisions quant aux 2 200 \$ d'ateliers de vendus concernant la formation de permaculture donnée par M. Lamontagne, ce à quoi Mme Royer précise que c'est pour un montant de 2 200 \$ de vente pour les ateliers jusqu'à présent et 1 500 \$ de commandite également. M. Nappert mentionne que c'est le temps présentement de parler de ce sujet, puisqu'il y a encensement et préparation de la nouvelle saison à venir, et dit que des décisions seront prises sous peu à cet égard.

2018-03-0215

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de lever la séance. Il est 19h13.

Adoptée à l'unanimité

Pascal Bonin, maire

M^e Catherine Bouchard, directrice
des Services juridiques et greffière